

## **Le nouveau régime forestier : ses conséquences sur les entreprises de services de consultation**

Par l'Association des consultants en foresterie

### **Introduction :**

L'Association des consultants en foresterie a participé en novembre 2013 au Rendez-vous sur la forêt au cours de laquelle nous avons pu constater la volonté du gouvernement de faire progresser harmonieusement la mise en application du nouveau régime forestier. Nous représentons un chaînon essentiel de la foresterie, constituant de fait un service aussi vieux que la foresterie elle-même. Nous désirons nous impliquer dans l'amélioration du régime pour que soient considérés tous les aspects touchant les services forestiers, avec une attention particulière sur les aspects fragilisant actuellement les services de consultation. Pour ce faire, des canaux de communication doivent être établis et maintenus, commençant par une collaboration au niveau du présent chantier. Nous abordons sommairement ci-après les services d'inventaires et les services de planification, mentionnant des constats de situation, des conséquences et suggérant des pistes de solutions.

### **La réalisation des inventaires forestiers en région :**

**(Ce point aborde les aspects du mandat du chantier qui traitent des effets du nouveau régime sur les travailleurs et leurs conditions de travail et des mécanismes d'attribution des contrats et des appels d'offres)**

#### **Constats:**

- Il n'y a qu'un seul donneur d'ouvrage, le MRN;
- Abandon des inventaires de suivi et contrôle;
- Il n'y a pas de réelles conditions de libre marché puisqu'il n'y a qu'un seul donneur d'ouvrage;
- Les mandats sont confiés sans aucune considération de l'expertise des soumissionnaires: un prix et un nom d'ingénieur forestier suffisent;
- Une gestion des appels d'offres qui vise essentiellement des prix toujours plus bas par la segmentation des contrats et l'octroi direct de contrats de moins de 25 000 \$ à de petits entrepreneurs n'ayant pas d'ingénieurs forestiers ni dans leurs dirigeants ni dans leurs employés.

## **Conséquences :**

- Une baisse drastique de la demande de services;
- Une augmentation des signatures de complaisance;
- Une saison et des contrats qui se répartissent durant la saison en fonction de l'année budgétaire et de l'approbation des crédits par le Conseil du Trésor;
- Aucune communication sur la quantité et l'envergure des contrats ce qui rend difficile la planification et l'engagement auprès du personnel saisonnier;
- Une insécurité chez les fournisseurs;
- Une envergure de contrats qui n'offre plus de période de travail suffisante pour maintenir une équipe de gens compétents;
- Des effectifs démotivés (mises à pied fréquentes entre deux contrats) ;
- Augmentation des risques liés à la santé et la sécurité des travailleurs;
- Du personnel technique forestier expérimenté qui quitte le domaine à un moment où la relève est faible;
- Une perte d'expertise inestimable chez les techniciens forestiers appelés à réaliser la cartographie et d'autres travaux techniques où l'expérience de terrain est requise;
- La division des projets fait augmenter le nombre de contrats à gérer par le MRN, et par le fait même les coûts de gestion et laisse moins de ressources pour la vérification et la planification;
- Des économies à court terme vont finalement se traduire en une augmentation des coûts, par la perte de l'expertise, une diminution de la qualité des travaux et une dévalorisation du métier de technicien forestier et de la profession de l'ingénieur forestier

## **Pistes de solutions :**

- Une exigence de certification des fournisseurs;
- Des appels d'offres tenant compte de l'expertise et de l'expérience, avec un délai de réalisation raisonnable afin de permettre une bonne gestion des effectifs;
- Des prix minimums basés sur des études de coûts;
- Une envergure minimum de contrat.

## **La planification forestière :**

**(Ce point aborde les aspects du mandat du chantier qui traitent du processus de planification forestière et des effets du nouveau régime sur les coûts d'approvisionnement)**

### **Constats:**

- 100% des activités de planification concentré au sein du MRN;
- Des processus et outils uniques, compliqués et non disponibles à l'externe;
- Récupération par le MRN des développements technologiques de pointe initiés par les consultants;



- Une concentration de l'expertise et une uniformisation de la culture et de l'innovation;
- Un processus décisionnel où les décideurs ne subissent pas les conséquences financières des décisions.
- Un mode de gestion qui diffère selon les unités de gestion

### **Conséquences :**

- Une perte d'expertise chez les consultants;
- Perte de ressources spécialisées chez les consultants;
- Freine le développement et le déploiement des nouvelles technologies;
- Fragilise les organisations qui investissent dans le développement;
- Une diminution de la masse critique de mandats pouvant permettre de penser à l'extérieur du cadre du MRN et d'innover;
- Une augmentation des coûts d'approvisionnement étant donné que la performance financière n'est pas reliée au mandat et à sa rémunération.

### **Pistes de solutions :**

- Ouvrir l'accès aux outils et données du MRN (modèles Woodstock, outils DICA, données d'inventaires, etc.);
- Aménager des espaces pour les consultants dans le processus de planification à tous les niveaux, notamment pour résoudre des problèmes et accélérer la livraison des plans;
- Être ouvert aux propositions d'amélioration de l'efficacité qui pourraient émaner d'expériences avec des consultants;
- Encourager et supporter le développement des nouvelles technologies prometteuses et prioriser la collaboration plutôt que le développement à l'interne et l'impartition;
- Profiter de la possibilité d'avoir accès ponctuellement à de l'expertise générale ou pointue;
- À moyen et long terme, réviser le système de gestion afin que la planification adopte un modèle d'affaires plus « Business » et faire appel à des gens en affaires (des consultants) afin d'améliorer la performance financière et économique.

### **Conclusion :**

Les points ciblés dans le présent document n'ont fait que survoler les constats et les pistes de solutions. Nous invitons en conséquence les responsables du chantier à nous contacter pour une rencontre où nous discuterions plus en détail des points soulevés. Pour ce faire, nous vous invitons à communiquer avec notre secrétaire général, M. Pierre Mathieu, qui prendra les dispositions pour organiser cette rencontre.

Ses coordonnées sont les suivantes :



Pierre Mathieu, ing.f., MGP  
Tél : 418-874-1029  
Cel. : 418-576-1776  
Courriel : pmforinc@videotron.ca

Veillez recevoir nos salutations cordiales,

Guy Gilbert, président ACF

Québec, le 27 janvier 2014

